

Communiqué de presse

Novembre 2019

2^E PROMOTION DES LABELS « ARTISAN DU TOURISME »

Patrick Devedjian, Président du Département des Hauts-de-Seine, sera représenté par Aurélie Taquillain, Conseiller départemental délégué au Tourisme, à la cérémonie de remise des Labels Artisan du Tourisme, aux côtés de Daniel Goupillat, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine, jeudi 7 novembre, au Parc nautique départemental de l'Île de Monsieur, à Sèvres.

Cette année, 65 artisans labellisés sont mis à l'honneur lors d'un évènement remarquable qui a pour objectif de faire découvrir des savoir-faire d'exception dans les secteurs des Métiers d'Art et de la Création et des Métiers de bouche sur le territoire.

Créé en 2018 en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine, le label « Artisan du Tourisme » s'inscrit dans les projets de la **Vallée de la culture**. Cette approche territoriale innovante vise à développer l'attractivité du territoire et en valoriser la qualité de vie pour ses atouts culturels, patrimoniaux, espaces verts, circulations douces, mais aussi au travers des savoirfaire des artisans et de leurs valeurs de partage avec tous les publics.

Les objectifs du Label « Artisan du tourisme »

- Positionner le Département comme un territoire d'excellence en matière d'artisanat notamment dans le secteur des métiers d'art ;
- Promouvoir auprès de la clientèle touristique, les savoir-faire locaux inscrits dans une démarche d'accueil du public ;
- Valoriser les artisans représentatifs « l'Art de vivre à la française » qui contribuent à l'attractivité touristique du territoire ;
- Faire émerger et promouvoir de nouvelles offres de tourisme expérientiel qui correspondent aux nouvelles attentes des visiteurs.

Les critères de sélection

Le jury a sélectionné la deuxième promotion « Artisan du tourisme » selon quatre critères : la représentativité du savoir-faire et du savoir-recevoir, l'originalité et les éléments différenciant de l'entreprise et de l'offre, la production locale et les modalités et la qualité de l'accueil du client.



Au regard de ces critères, **65 artisans** ont été sélectionnés sur 80 dossiers de candidature **pour une période d'un an** :

- **31 issus des métiers de bouche** : pâtissier, fromager, chocolatier, confiseur, charcutier-traiteur, brasseur, boucher, poissonnier

Chocolatier







- **34 issus des métiers d'art et de la création** : céramiste, plumassière, horloger, maître-verrier, tailleur ou ciseleur de pierre, créateur textile, maroquinier, brodeuse haute couture ; designer végétal, joailler, mosaïste...

Ciseleur







Un des enjeux de cette deuxième édition était le déploiement du label sur le territoire. Sur les 39 labellisés en 2019, 90 % ont renouvelé leur candidature, démontrant ainsi leur engagement dans la durée mais également leur satisfaction vis-à-vis du dispositif.

Le palmarès 2020 distingue donc 26 nouveaux lauréats (+70 %).

Désireux de faire découvrir leurs métiers et leurs productions, ces 65 artisans labellisés dans les Hauts-de-Seine ouvrent leurs portes au public. Dans leurs ateliers ou leurs boutiques, ces professionnels passionnés s'engagent à réserver le meilleur accueil aux visiteurs et à leur offrir de multiples opportunité de découvertes culturelles ou gourmandes, originales ou inédites.



Contact presse

Justine Maucotel

tél. : 01 47 29 32 32 courriel : jmaucotel@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr